



Angoulême, le 28 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réinstallation de dix familles de réfugiés dans le Confolentais

Ce lundi 28 janvier 2019, la réinstallation de dix familles ayant obtenu la protection internationale a été annoncée dans le Confolentais, sur les communes de Confolens, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Montbron, Ruffec et Saint-Claud.

Ces familles représentent 44 personnes, dont 26 mineurs de moins de 18 ans, originaires de Syrie, du Mali et du Soudan.

Elles vont être prises en charge par l'association Viltais – missionnée par l'État – et installées dans des logements gérés par cette dernière. Durant les douze mois à venir, elles vont faire l'objet d'un accompagnement soutenu en matière de logement, de formation, d'emploi, de santé, de scolarisation et de citoyenneté. Grâce à ce programme, les familles devraient être en situation d'autonomie, notamment pour devenir locataire en titre de leur logement.

Cette réinstallation traduit les engagements internationaux de la France auprès du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés, et s'inscrit pleinement dans les valeurs humaines de la Charente et du Confolentais.

La réinstallation

La réinstallation consiste pour le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés à identifier des réfugiés dans un pays de premier asile, où ils ont cherché une protection mais où ils ne peuvent rester de manière durable, et à permettre leur accueil dans un pays tiers qui accepte de les recevoir et de leur octroyer un statut de séjour permanent sur son territoire.

Dans ce cadre, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) se déplace et octroie sur place le statut de réfugié. Dès lors, ce statut est délivré aux familles concernées dès l'entrée régulière sur le territoire français.

Pour ce public réfugié, la mission d'accompagnement incombe à des opérateurs dans le cadre de conventions passées avec la Direction générale des étrangers en France (DGEF), sur financement européen.